

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
établissant le coût moyen brut pondéré d'un membre du  
personnel d'une haute école par groupe de fonctions pour  
l'année 2014**

**A.Gt 12-12-2013**

**M.B. 04-02-2014**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 9 septembre 1996 relatif au financement des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, notamment l'article 29;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 décembre 1995 relatif au contrôle administratif et budgétaire, tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 novembre 2001;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 10 décembre 2013;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 12 décembre 2013;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le coût moyen brut pondéré annuel d'un membre du personnel d'une Haute Ecole est, pour les groupes de fonctions suivants et pour l'année 2014, fixé comme suit :

1.

a) pour les maîtres-assistants nommés ou désignés dans l'enseignement supérieur de type court : 63.684 €;

b) pour les maîtres de formation pratique et les maîtres principaux de formation pratique : 54.690 €;

c) pour les maîtres-assistants nommés ou désignés dans l'enseignement supérieur de type long : 60.015 €;

2.

a) pour les chargés de cours et les chefs de travaux : 81.440 €;

b) pour les professeurs et les chefs de bureau d'études : 96.206 €;

3. pour les directeurs de catégories et les directeurs-présidents : 88.749 €;

4.

a) pour les membres du personnel administratif : 43.325 €;

b) pour les membres du personnel auxiliaire d'éducation : 56.678 €.

**Article 2.** - Le Ministre de l'Enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Bruxelles, le 12 décembre 2013.

Le Ministre-Président,



---

R. DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur,

J.-Cl. MARCOURT

